

Date de dépôt : 28 novembre 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. François Lefort : Le Conseil d'Etat peut-il faire en sorte que les travaux pratiques de chimie prévus dans les plans d'études soient assurés dans les collèges de Genève ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 16 novembre 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La Tribune de Genève du 18 octobre 2012 rapportait récemment que les travaux pratiques de chimie ne pouvaient être effectués au collège Calvin et dans d'autres collèges genevois.

La raison invoquée était que les chapelles de ventilation nécessaire à la sécurité des travaux pratiques n'étaient plus aux normes ou étaient défectueuses. Les cours de chimie restent cependant, et fort heureusement, assurés.

La chimie, comme d'autres disciplines scientifiques, ne se reçoit facilement que si l'on peut pratiquer ou assister à des démonstrations d'une théorie qui sans cela resterait très abstraite à nos collégiens. La pratique en ce domaine est un élément essentiel de l'acquisition de ce savoir scientifique.

Le Conseil d'Etat pourrait-il nous faire le bilan de l'enseignement des travaux pratiques de chimie assurés et non assurés dans les collèges genevois ?

- Dans combien de collèges ces travaux pratiques ont-ils été annulés cette année ?*
- Pour quelle durée ont-ils été annulés ?*
- Dans quels délais pourront-ils être assurés de nouveau ?*

- *Les travaux nécessaires à la mise aux normes de ces chapelles chimiques sont-ils planifiés de façon à ne pas péjorer l'enseignement ?*

Questions que nous pourrions résumer en une question principale :

- *Le Conseil d'Etat peut-il faire en sorte que les travaux pratiques de chimie prévus dans les plans d'études soient assurés dans les collèges de Genève ?*

Dans l'attente de votre réponse documentée, je vous prie, Mesdames et Messieurs les conseillers d'Etat, d'agréer l'expression de ma plus haute estime.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Dans les douze établissements qui dispensent la formation gymnasiale, seul le collège Calvin rencontre des difficultés à faire réaliser, par les élèves, un certain nombre d'expériences en chimie.

En effet, au collège Calvin, les laboratoires de chimie doivent faire l'objet d'une rénovation assez lourde pour qu'ils soient conformes aux normes de sécurité en vigueur. En attendant que ces travaux soient réalisés, il est prévu de mettre à disposition de ces laboratoires des équipements mobiles (principalement des « chapelles » dans lesquelles les expériences sont réalisées lorsque les produits utilisés sont dangereux); ces équipements sont actuellement en commande et leur livraison devrait intervenir ces prochaines semaines.

Dans l'intervalle, 13 des 34 expériences qui devaient être réalisées par les élèves ont dû être annulées depuis le début de l'année, soit pour des questions de sécurité en lien avec une révision du protocole de l'expérience (révision périodique de la liste des produits interdits d'utilisation), soit du fait de la vétusté ou du nombre insuffisant de chapelles à disposition.

Dès que la livraison et l'installation des chapelles mobiles auront eu lieu, les élèves pourront à nouveau réaliser toutes les expériences qui sont planifiées. Ces travaux devraient être terminés au courant du mois de janvier.

Le Conseil d'Etat met naturellement tout en œuvre pour que ces travaux pratiques puissent être réalisés dans des conditions de sécurité absolue, tant pour les élèves que pour les enseignants et enseignantes. Il relève, néanmoins, que lorsque les infrastructures doivent être mises en conformité, opération qui prend nécessairement du temps, il est indispensable que les pratiques pédagogiques soient adaptées, sans pour autant nuire à la poursuite des objectifs du plan d'étude.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER